

Décision prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie le 18/04/2019

Madame BELIN Géraldine né(e) le 27/06/1968

N° de dossier : 41121

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées a pris la décision suivante :				
Demande déposée	Décision	Période du droit*		Organisme Payeur
Orientation vers le marché du travail	Or. vers le marché du travail			
	Orientation vers le marché du travail	02/12/2017	30/11/2027	
Précisions : Orientation professionnelle vers le marché du travail à un poste adapté.				
RQTH	Accord RQTH Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé	02/12/2017	30/11/2027	
Précisions : La RQTH vous est reconnue car votre handicap réduit votre capacité de travail. Elle a pour seul but de vous aider dans vos démarches professionnelles. Elle ne procure aucune prestation financière et n'est assujettie à aucun pourcentage d'incapacité.				

GLOSSAIRE DES SIGLES UTILISES : AAH : Allocation Adulte Handicapé CPR : Complément de ressources de l'AAH
CI : Carte d'Invalidité CP : Carte de Priorité pour Personne Handicapée ACTP : Allocation Compensatrice Tierce Personne
ORP : Orientation Professionnelle RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé TI : Taux d'Incapacité

***Pour éviter toute interruption de vos droits, n'oubliez pas de demander le réexamen de votre dossier quatre mois avant la date de fin.**

Durant la période de vos droits, toute évolution de votre situation doit être signalée à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le Président de la Commission des Droits et de
l'Autonomie des Personnes Handicapées
Par délégation



Jérôme PELISSIER